

CHARTRE DES ENTREPRISES DE PRESSE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSITÉ

Conscientes de leur rôle dans la formation des idées et des opinions,

Désireuses de faire avancer la lutte contre les discriminations et contre la propagation de stéréotypes sur les minorités,

Aspirant à promouvoir la cohésion sociale,

Souhaitant créer un modèle d'identification et d'aspiration pour les personnes perçues comme « issues de la diversité »,

Décidées à soutenir l'émergence d'un vivier de talents de ces mêmes personnes,

Les entreprises de presse signataires de la présente Charte s'engagent à ce que l'ensemble des contenus qu'elles produisent et diffusent concourent à la représentation équitable de la diversité de la société française.

Les signataires de la présente Charte s'engagent également à veiller à une représentation dynamique de la diversité dans les recrutements des journalistes et pigistes, ainsi que, dans le choix des experts et éditorialistes s'exprimant dans ses pages.

Les signataires de la présente Charte s'engagent enfin à contribuer à la formation et à l'accès des jeunes « issus de la diversité » aux stages et aux métiers du secteur de la presse.

Ils sensibiliseront l'ensemble de l'entreprise à cette mission et communiqueront les résultats de leurs actions par tout moyen et notamment lors de la publication de leurs résultats annuels.